

Certificat de réalisation

Je soussigné Jacques MARESCAUX représentant légal de l'organisme de formation PSSM France, atteste que

Veronique GROPL

A suivi l'action Premiers Secours en Santé Mentale

de formation :

Dates: du jeudi 11 février 2021

au vendredi 12 février 2021

Lieu: NICE

Durée: Effectivement réalisée **14heures**

sur une durée initialement prévue de **14 heures** conformément au programme pédagogique préétabli.

Evaluation Au regard de chaque

des acquis

des acquis

Au regard de chaque objectif de la formation, le stagiaire est invité à déterminer les connaissances / compétences qu'il a acquises, celles qui sont en cours d'acquisition ou celles qui restent à acquérir. L'évaluation des acquis s'effectuera à l'appui notamment de la correction, en groupe et validée par les animateurs,

formation : des exercices (tests, cas pratiques) auxquels le stagiaire a participé.

Objectifs de la formation	Les connaissances / compétences (Cochez la case correspondante)
Avoir connaissance d'un plan d'action pour pouvoir aider des personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale	☐ Ont été acquises☐ Sont en cours d'acquisition☐ Sont à acquérir☐

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientationformation (art. L 6315-2 du Code du Travail).

VILLEURBANNE, le 20 avril 2021

Attention, aucun double ne sera délivré.

Ce certificat n'est pas une accréditation à livrer des formations de PSSM France

Cachet et signature du responsable de l'organisme de formation

Signature du stagiaire

PSSM France 26 rue Francis de Pressensé 69100 villeurbanne 04 37 47 90 84 - Inflo@pssmfrance.fr Association Lei 1901 - NAF: 94992 Sirat: 847 648 185 00019